

**Consignes générales de sécurité pour les produits de consommation  
BROWIN Sp. z o.o. Sp.k.  
en vigueur à partir du 13 décembre 2024**

---

**Coordonnées du fabricant :**

**BROWIN Sp. z o.o. Sp.k.**  
**ul. Pryncypalna 129/141**  
**93-373 Łódź, Pologne**  
**KRS: 0000459418**  
**REGON: 101003641**  
**NIP: 7292687325**  
**BDO : 000008185**  
**tél.: +48 42 23 23 200**  
**e-mail: [browin@browin.pl](mailto:browin@browin.pl)**  
**web: [www.browin.pl](http://www.browin.pl)**

---

*Chers Consommateurs,*

*La sécurité liée à l'utilisation des produits proposés étant notre priorité, nous vous invitons à lire cette instruction qui tient compte des dernières réglementations de l'Union européenne.*

*Vous trouverez ci-dessous des conseils importants sur la manière d'utiliser nos produits en toute sécurité et sur ce qu'il faut faire si vous rencontrez des problèmes de sécurité.*

**1. Objectif du document**

L'instruction de sécurité des produits de consommation BROWIN a été établie conformément au règlement (UE) 2023/988 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 relatif à la sécurité générale des produits, modifiant le règlement (UE) n° 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil et la directive (UE) 2020/1828 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 87/357/CEE du Conseil. Ce document énonce les principes généraux d'une utilisation sûre des produits BROWIN, les précautions à prendre et les procédures à suivre en cas de risques imprévus.

**2. Portée et application**

L'instruction s'applique à tous les produits de consommation non alimentaires proposés par BROWIN dans l'Union européenne, y compris les produits à usage domestique et de loisir, tels que, entre autres, les équipements pour la production de conserves maison, les équipements de cuisine, les équipements de distillation, les fumoirs, les séchoirs et les accessoires pour la transformation et le jardinage.

**3. Consignes générales de sécurité**

- a. **Vérifiez les étiquettes et les marquages** – avant d'utiliser le produit, assurez-vous qu'il porte des marquages clairs et complets, tels que les informations relatives à l'utilisation, les avertissements et les coordonnées du fabricant.
- b. **Suivez les notices d'utilisation** - avant d'utiliser un produit BROWIN, lisez attentivement la notice d'utilisation et cette instruction de sécurité pour vous assurer que vous utilisez le produit conformément aux recommandations du fabricant.
- c. **Âge et usage du produit** - assurez-vous que le produit est adapté à l'âge et aux capacités des utilisateurs potentiels. Si le produit contient des pièces tranchantes, des fils ou peut générer des températures élevées, gardez-le hors de portée des enfants, ainsi que des adultes nécessitant la garde d'autres personnes. Les appareils électriques et de chauffage ne doivent être utilisés que par des adultes.

*...bo domowe jest lepsze!*

---

- d. **Utilisez le produit comme prévu** - l'utilisation du produit conformément aux instructions est la base d'un fonctionnement sûr.
- e. **Soyez prudent(e)** - les produits peuvent nécessiter une attention particulière à différents niveaux de risque. Suivez attentivement les avertissements afin d'éviter les blessures et les dommages matériels.
- f. **Inspections et entretiens réguliers** - pour les produits qui nécessitent un entretien (tels que les appareils électroniques), effectuez des inspections régulières selon les recommandations du fabricant.
- g. **Environnement d'utilisation approprié** - n'utilisez les produits que dans les conditions décrites dans la notice du fabricant (par exemple, les produits destinés à un usage intérieur ne doivent pas être utilisés à l'extérieur). Évitez tout contact avec des produits chimiques ou corrosifs (sauf si le produit est destiné à un tel usage et que cela est clairement indiqué).
- h. **Assurez la ventilation** - pour les appareils de chauffage et les appareils électriques, assurez-vous que le lieu d'utilisation est suffisamment ventilé.

#### 4. Mesures de précaution

- a. **Appareils de chauffage** - l'utilisation d'appareils générant des températures élevées, tels que les distillateurs, les autocuiseurs, les foyers, peut présenter un risque de brûlures. Portez des gants et utilisez une protection appropriée, notamment contre l'accès des enfants, des animaux domestiques et des personnes nécessitant les soins d'autres personnes.
- b. **Maintien de la propreté** - le maintien de la propreté des produits est souvent crucial pour leur sécurité. Nettoyez soigneusement les surfaces avant et après utilisation avec les produits de nettoyage recommandés et stockez les produits dans des conditions appropriées. Débranchez les appareils électriques de la source d'alimentation et attendez qu'ils aient refroidi avant de les nettoyer.
- c. **Ne modifiez pas les produits** - les altérations, réparations ou modifications non autorisées peuvent compromettre la sécurité des produits et les endommager. Si des réparations sont nécessaires, ne faites appel qu'à des centres de service agréés.
- d. **Branchement sûrs des appareils** - pour les appareils électriques, assurez-vous qu'ils sont branchés à des prises de courant de tension correcte et qu'ils sont protégés de l'humidité. Ne laissez pas d'appareils électriques en marche sans surveillance. N'utilisez jamais l'appareil électrique dont la fiche ou le câble est endommagé. Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son représentant ou une personne de même qualification, afin d'éviter tout danger.
- e. **Compatibilité des accessoires** - n'utilisez que des accessoires et des pièces détachées d'origine BROWIN pour garantir une sécurité d'utilisation totale.

#### 5. Procédure en cas de détection d'un danger ou d'une défaillance

- a. **Cessez immédiatement l'utilisation** - si vous constatez des anomalies, telles qu'une surchauffe, des dommages mécaniques, des fissures, des fuites ou des odeurs désagréables, arrêtez immédiatement d'utiliser le produit. En cas de blessure, contactez le centre médical le plus proche.
- b. **Communiquez un problème au fabricant ou au revendeur** - contactez le service clientèle de BROWIN : par téléphone au +48 42 23 23 200 ou par e-mail à [browin@browin.pl](mailto:browin@browin.pl), ou le revendeur. Lorsque vous signalez un problème, indiquez le numéro de lot ou de série du produit (qui se trouve sur le produit ou l'emballage) et décrivez la nature de l'anomalie ou du danger.
- c. **Retournez ou échangez le produit** - pour les produits présentant un risque imminent pour la santé ou la sécurité, le fabricant ou le vendeur est tenu d'accepter le retour ou l'échange du produit.
- d. **Obligation du fabricant d'informer sur les incidents** - en cas d'accidents ou de dommages liés à un produit, le fabricant est tenu de procéder à une analyse des causes et, si nécessaire, de retirer le produit.

À ce jour, aucun problème de sécurité ou accident lors de l'utilisation des produits n'a été rapporté.. Tout rapport éventuel de problèmes de sécurité concernant l'un des produits, ainsi que d'accidents survenus lors de l'utilisation des produits, sera publié sur [www.browin.pl](http://www.browin.pl) sous la rubrique « Sécurité des produits ». En cas de défaut d'un produit entraînant son retrait, un avertissement sera affiché sur le site [www.browin.pl](http://www.browin.pl).

*...bo domowe jest lepsze!*

## 6. Preuve d'achat et identification des produits

- a. **Conservez la preuve d'achat** - en cas de retour ou de réclamation, la preuve d'achat permet d'identifier rapidement le produit et d'accélérer le processus de remplacement ou de réparation.
- b. **Notez le numéro de série ou le code produit** - afin de pouvoir vérifier si le produit a été retiré pour des raisons de sécurité.

## 7. Retrait du marché

- a. **Information sur le retrait** - si un danger est détecté, le fabricant est tenu de retirer les produits dangereux du marché et d'en informer les consommateurs.
- b. **Informations sur les produits retirés** - vous pouvez consulter des informations mises à jour sur les produits retirés sur [www.browin.pl](http://www.browin.pl), le site web de l'Office de la concurrence et de la protection des consommateurs [www.uokik.gov.pl](http://www.uokik.gov.pl) ou dans les médias. Si vous possédez un produit retiré, suivez les instructions du fabricant pour le retourner ou l'échanger.

## 8. Modifications et mises à jour en matière de sécurité

BROWIN contrôle en permanence la conformité de ses produits avec les lois et réglementations en vigueur dans l'Union européenne et met en œuvre les changements nécessaires pour garantir le plus haut niveau de sécurité. Les informations sur les mises à jour et les notices d'utilisation des produits sont disponibles à l'adresse [www.browin.pl](http://www.browin.pl).

## 9. Respect des lois et normes

BROWIN déclare que ses produits sont conformes aux exigences de la législation et des normes d'harmonisation, y compris :

- a. le Règlement (UE) 2023/988 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 relatif à la sécurité générale des produits, modifiant le règlement (UE) n° 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil et la directive (UE) 2020/1828 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 87/357/CEE du Conseil.
- b. le Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE.
- c. le Règlement (CE) n° 2023/2006 du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- d. le Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- e. la Directive 2011/65/UE ou 2015/863/UE du Parlement européen et du Conseil (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques et au respect d'une limite de concentration maximale en poids dans les matériaux homogènes de <0,01% pour le cadmium et <0,1% pour le plomb, le mercure, le chrome hexavalent (Cr<sup>6+</sup>), les polybromobiphényles (PBB), les polybromodiphényléthers (PBDE), le di(2-éthylhexyl)phtalate (DEHP), le benzyl butyl phtalate (BBP), le dibutyl phtalate (DBP) et le diisobutyl phtalate (DIBP), conformément à l'annexe II de la directive.
- f. le Règlement REACH n° 1907/2006 et ne contiennent aucune substance figurant sur la liste des substances candidates SVHC (Substances extrêmement préoccupantes) publiée sur le site Internet de l'ECHA.
- g. la Directive PED 2014/68/EU - sur l'harmonisation des législations des États membres relatives à la mise à disposition d'équipements sous pression sur le marché.
- h. la loi du 25 août 2006 relative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (J.O. du 27 septembre 2006 tel que modifié).

*...bo domowe jest lepsze!*

#### 10. Contact avec le service de sécurité

- a. **Aide et conseils** - veuillez envoyer vos questions sur la sécurité des produits et vos rapports sur les problèmes techniques à [browin@browin.pl](mailto:browin@browin.pl) ou appelez le +48 42 23 23 200.
- b. **Informations mises à jour**- restez au courant des informations sur les produits et des réglementations en matière de sécurité. Un achat conscient et une utilisation responsable sont le meilleur moyen d'assurer votre sécurité et celle des autres.

N'oubliez pas que votre sécurité est une priorité pour BROWIN. En collaborant avec les utilisateurs de nos produits, nous pouvons maintenir un niveau élevé de protection des consommateurs et garantir que les produits fonctionnent avec une sécurité appropriée, y compris dans votre maison et votre jardin.

---

**Nous vous remercions d'avoir choisi les produits BROWIN et nous vous encourageons à utiliser nos équipements en toute sécurité !**



---

*...bo domowe jest lepsze!*

---